

---

# ***Agence mondiale antidopage***

***Lausanne***

## ***Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur les comptes annuels 2018***





# **Rapport de l'organe de révision** **au Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage**

**Lausanne**

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

## ***Rapport sur d'autres dispositions légales***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Tzaud

Expert-réviser Réviser  
responsable

Raphaël Marclay

Expert-réviser

Lausanne, le 24 mai 2019

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

## Agence mondiale antidopage

### Bilan au 31 décembre 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs courants</b>					
Liquidités	4	13 158	14 105	12 946	13 768
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5b	4 140	6 872	4 073	6 707
Comptes débiteurs	6	956	928	941	906
Autres actifs courants	7	2 305	2 158	2 268	2 107
		<u>20 559</u>	<u>24 063</u>	<u>20 228</u>	<u>23 488</u>
<b>Actifs non courants</b>					
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5b	18 016	13 785	17 726	13 455
Immobilisations corporelles	8	911	948	896	925
Immobilisations incorporelles	9	6 762	5 582	6 653	5 448
		<u>25 689</u>	<u>20 315</u>	<u>25 275</u>	<u>19 828</u>
<b>Total des actifs</b>		<b><u>46 248</u></b>	<b><u>44 378</u></b>	<b><u>45 503</u></b>	<b><u>43 316</u></b>
<b>Passifs et fonds propres</b>					
<b>Passifs courants</b>					
Créanciers		2 369	1 837	2 331	1 793
Charges à payer	10	1 260	1 608	1 240	1 570
Contributions reçues d'avance		11 695	12 836	11 506	12 528
		<u>15 324</u>	<u>16 281</u>	<u>15 077</u>	<u>15 891</u>
<b>Fonds propres</b>					
Capital de fondation	11	4 006	4 006	5 000	5 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(8 271)	(8 476)
Réserve pour les litiges	12a	1 500	1 500	1 476	1 464
Réserve d'opération	12b	3 400	2 900	3 345	2 830
Pertes cumulatives sur les placements		(243)	(21)	(239)	(20)
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		22 261	19 712	29 115	26 627
		<u>30 924</u>	<u>28 097</u>	<u>30 426</u>	<u>27 425</u>
<b>Total des fonds propres</b>		<b><u>30 924</u></b>	<b><u>28 097</u></b>	<b><u>30 426</u></b>	<b><u>27 425</u></b>
<b>Total des passifs et des fonds propres</b>		<b><u>46 248</u></b>	<b><u>44 378</u></b>	<b><u>45 503</u></b>	<b><u>43 316</u></b>

## Agence mondiale antidopage

### État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Revenus</b>					
Contributions annuelles	13	32 404	29 778	31 673	29 397
Subventions	14	2 734	1 874	2 673	1 850
Autres revenus	15	248	306	242	302
<b>Total des revenus</b>		<b>35 386</b>	<b>31 958</b>	<b>34 588</b>	<b>31 549</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Salaires et autres charges de personnel	16	14 060	12 354	13 743	12 196
Frais de voyage et de logement		4 265	3 433	4 168	3 389
Information et communication		262	120	257	119
Frais de tests		611	838	597	828
Frais d'accréditation		348	265	340	262
Subventions de projets de recherche	17	1 765	2 486	1 726	2 454
Autres subventions		100	214	98	211
Matériaux pour tester les programmes de développement		20	79	20	78
Frais de consultants sur les projets		3 437	3 511	3 359	3 465
Loyers		908	841	888	831
Frais administratifs		2 691	2 406	2 630	2 375
Frais informatiques		1 480	1 423	1 447	1 405
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		2 764	2 210	2 701	2 181
<b>Total des dépenses opérationnelles</b>		<b>32 711</b>	<b>30 180</b>	<b>31 974</b>	<b>29 794</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses avant produits financiers (charges)</b>		<b>2 675</b>	<b>1 778</b>	<b>2 614</b>	<b>1 755</b>
<b>Produits financiers (charges)</b>					
Intérêts		674	480	659	474
Gains à la cession de placements		-	76	-	75
Frais bancaires		(137)	(149)	(134)	(147)
Gains (pertes) de change nets (nettes)		(163)	385	(159)	380
		374	792	366	782
<b>Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice</b>		<b>3 049</b>	<b>2 570</b>	<b>2 980</b>	<b>2 537</b>

## Agence mondiale antidopage

### Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Activités opérationnelles</b>				
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	3 049	2 570	2 980	2 537
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 764	2 210	2 701	2 181
Intérêts	(674)	(480)	(659)	(474)
Gains à la cession de placements	-	(76)	-	(75)
Variation des				
Comptes débiteurs	(28)	(189)	(27)	(187)
Autres actifs courants	(123)	(82)	(120)	(81)
Créanciers	446	(151)	436	(149)
Charges à payer	(349)	(499)	(341)	(492)
Contributions reçues d'avance	(1 141)	763	(1 115)	754
<b>Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles</b>	<b>3 944</b>	<b>4 066</b>	<b>3 855</b>	<b>4 014</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(478)	(476)	(467)	(470)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 342)	(3 089)	(3 267)	(3 049)
Intérêts reçus	727	451	710	445
Acquisition de placements	(9 582)	(10 854)	(9 365)	(10 715)
Produits de la cession de placements	7 784	7 720	7 608	7 621
<b>Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement</b>	<b>(4 891)</b>	<b>(6 248)</b>	<b>(4 781)</b>	<b>(6 168)</b>
<b>Diminution des liquidités</b>	<b>(947)</b>	<b>(2 182)</b>	<b>(926)</b>	<b>(2 154)</b>
<b>Effets des modifications de cours de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104</b>	<b>(667)</b>
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<b>14 105</b>	<b>16 287</b>	<b>13 768</b>	<b>16 589</b>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>13 158</b>	<b>14 105</b>	<b>12 946</b>	<b>13 768</b>

## Agence mondiale antidopage

### État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Réserve pour litiges USD	Réserve d'opération USD	Pertes cumulatives sur les placements disponibles à la vente et sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>4 006</b>	<b>1 500</b>	<b>2 400</b>	<b>53</b>	<b>17 642</b>	<b>25 601</b>
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	2 570	2 570
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	500	-	(500)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>						
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	(74)	-	(74)
Résultat global de l'exercice						<b>2 496</b>
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>4 006</b>	<b>1 500</b>	<b>2 900</b>	<b>(21)</b>	<b>19 712</b>	<b>28 097</b>
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	3 049	3 049
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	500	-	(500)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>						
Pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	(222)	-	(222)
Résultat global de l'exercice						<b>2 827</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>4 006</b>	<b>1 500</b>	<b>3 400</b>	<b>(243)</b>	<b>22 261</b>	<b>30 924</b>

## Agence mondiale antidopage

### État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018 (suite)

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Pertes cumulatives sur les placements disponibles à la vente et sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>5 000</b>	<b>(7 528)</b>	<b>1 528</b>	<b>2 444</b>	<b>54</b>	<b>24 578</b>	<b>26 076</b>
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	2 537	2 537
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	-	488	-	(488)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(74)	-	(74)
<b>Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>							
Mouvement de change	-	(948)	(64)	(102)	-	-	(1 114)
Résultat global de l'exercice							<b>1 349</b>
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>5 000</b>	<b>(8 476)</b>	<b>1 464</b>	<b>2 830</b>	<b>(20)</b>	<b>26 627</b>	<b>27 425</b>
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	2 980	2 980
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	-	492	-	(492)	-
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>							
Pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(219)	-	(219)
<b>Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>							
Mouvement de change	-	205	12	23	-	-	240
Résultat global de l'exercice							<b>3 001</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>5 000</b>	<b>(8 271)</b>	<b>1 476</b>	<b>3 345</b>	<b>(239)</b>	<b>29 115</b>	<b>30 426</b>

## **Agence mondiale antidopage**

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### **Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018**

#### **1 Activités**

L'Agence mondiale antidopage (ci-après, AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après, les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

#### **2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels**

##### **a) Base de présentation**

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 16 mai 2019 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après, IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars américains sont présentés à titre d'information complémentaire.

## **Agence mondiale antidopage**

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### **Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018**

#### **b) Conversion des monnaies étrangères**

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

#### **c) Liquidités**

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

#### **d) Instruments financiers (en vigueur pour 2017 et avant)**

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

##### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste « Comptes débiteurs ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

##### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste « Placements disponibles à la vente ».

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, au poste « Produits financiers (charges) ».

## Agence mondiale antidopage

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### e) Déclaration des passifs financiers

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne sont pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

#### f) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

#### g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

## **Agence mondiale antidopage**

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### **Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018**

#### **h) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

#### **i) Dépréciation d'actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

#### **j) Crédits-bails**

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

#### **k) Constatation des revenus**

##### Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que pour les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que RADO, ADO symposium, et pour les contributions additionnelles des autorités publiques et des gouvernements.

## Agence mondiale antidopage

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### **Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018**

#### Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

#### Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

#### Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

#### **l) Impôts sur les bénéfices**

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

#### **m) Subventions de projets de recherche**

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

#### **n) Changements dans les méthodes comptables et annexes**

##### Nouvelles normes comptables adoptées au cours de l'exercice

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

La norme IFRS 15 spécifie comment et quand comptabiliser les produits, tout en exigeant des informations plus pertinentes et plus informatives. IFRS 15 a remplacé la Norme comptable internationale (IAS) 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que d'autres interprétations liées à la comptabilisation des produits.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'AMA a adopté IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée prévue par IFRS 15. L'adoption de cette norme n'a entraîné aucun changement dans la comptabilisation des produits par rapport aux périodes précédentes et n'a donc pas été retraitée.

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie spécifiée dans un contrat avec un client. En règle générale, l'Agence comptabilise les produits une fois ses obligations de performance remplies.

## Agence mondiale antidopage

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

Les revenus provenant de transactions ou d'événements ne résultant pas d'un contrat avec un client ne sont pas compris dans le champ d'application d'IFRS 15. Le principal flux de revenus de l'AMA est constitué des contributions annuelles et des contributions anticipées reçues sous forme de dons. Par conséquent, cette source de revenus n'entre pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15.

#### IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

IFRS 9 conserve en grande partie les exigences d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Cependant, elle élimine les anciennes catégories IAS 39 pour les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Agence détermine le classement des instruments financiers selon les catégories suivantes :

- Instruments évalués au coût amorti;
- Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle économique dans lequel un actif financier est géré et sur ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les dérivés incorporés dans des contrats dans lesquels l'hôte est un instrument financier au sens de la norme ne sont jamais séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué pour le classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVRN) :

- Il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels; et
- Ses termes contractuels donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts sur le capital restant dû.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent l'être à la juste valeur (par exemple, les instruments détenus à des fins de transaction ou dérivés) ou si l'AMA décide de les mesurer à la juste valeur.

L'Agence a adopté toutes les exigences d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans reformuler les chiffres comparatifs.

Le tableau ci-dessous résume le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Agence comptabilisés selon IFRS 9 par rapport à la politique antérieure de l'Agence conformément à IAS 39.

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### Classement et mesure

	<b>IAS 39</b> <b>31 décembre 2017</b>	<b>IFRS 9</b> <b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
<b>Actifs</b>		
Liquidités	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à la valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Disponible à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Comptes débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
<b>Passifs</b>		
Créanciers	Autres passifs	Coût amorti
Charges à payer	Autres passifs	Coût amorti

#### Évaluation

##### Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, puis ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés à l'état des activités.

##### Instruments financiers JVAERG

Les instruments financiers JVAERG sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés à l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres. Les gains ou pertes réalisés sont transférés à l'état des activités.

#### Décomptabilisation

##### Actifs financiers

L'AMA décomptabilise un actif financier lorsque, et seulement lorsque, les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont été transférés.

##### Passifs financiers

L'Agence décomptabilise un passif financier lorsque, et seulement lorsque, il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou expirée. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée à l'état des activités.

## **Agence mondiale antidopage**

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### **Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018**

#### **Dépréciation**

IFRS 9 a également introduit un modèle unique de dépréciation de perte de crédit, fondé sur les modifications de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Comme l'Agence n'a aucune créance commerciale, la perte de valeur liée aux pertes de crédit attendues ne s'applique pas.

#### Nouvelles normes comptables non encore adoptées

L'Agence n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes ni modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à l'Agence et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

#### IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

L'International Accounting Standards Board (IASB) a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplacera IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. IFRS 16 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Agence prévoit que l'adoption et l'application de la norme IFRS 16, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, entraînera une augmentation importante de ses actifs et de ses passifs résultant de la comptabilisation d'actifs et de passifs au titre de contrats de location, d'un montant estimé à 2,8 M USD ( 2,76 M CHF) et 3,4 M USD (3,35 M CHF).

Il n'y a pas d'autres IFRS ou IAS qui ne sont pas encore appliquées qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de l'Agence.

### **3 Gestion du risque financier**

#### **a) Facteurs de risque financier**

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie et évalue les risques financiers et s'assure de les couvrir.

#### i) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars américains, alors que ses dépenses opérationnelles sont partiellement en dollars canadiens. L'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 172 CHF (238 USD) inférieur (81 CHF (104 USD) supérieur au 31 décembre 2017), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2018, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 4 CHF (4 USD) inférieur (7 CHF (7 USD) supérieur au 31 décembre 2017), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2018, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands, en yens japonais et en livres sterling, et ils ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

	2018					
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN	GBP
Liquidités	3 907	270	333	962	7 347	59
Comptes débiteurs	917	45	0,5	-	1 259	7
Créanciers et charges à payer	2 241	446	127	7	1 004	33

  

	2017					
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN	GBP
Liquidités	2 052	513	753	1 059	1 348	92
Placements disponibles à la vente	200	-	-	-	-	-
Comptes débiteurs	485	7	1	-	1 266	1
Créanciers et charges à payer	1 573	279	115	30	177	4 009

#### ii) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2018, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2018, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 142 CHF (145 USD) supérieurs (99 CHF (102 USD) supérieurs au 31 décembre 2017), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées à la JVAERG.

#### iii) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### iv) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2018		Cote	2017	
		Solde			Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	A+	9 310	9 100	A+	9 767	9 532
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	748	732	AA-	1 932	1 885
Banque Scotia	AA-	3 017	2 949	AA-	2 355	2 298
		<u>13 075</u>	<u>12 781</u>		<u>14 054</u>	<u>13 715</u>

Les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et institutions financières.

#### v) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

#### b) Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs, des créanciers et des charges à payer ne diffèrait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2018, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

## 4 Liquidités

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Liquidités en espèces	10 854	9 816	10 679	9 581
Dépôts bancaires	2 304	4 289	2 267	4 187
	<u>13 158</u>	<u>14 105</u>	<u>12 946</u>	<u>13 768</u>

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

## 5 Instruments financiers

### a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2018

	Coût amorti		À la JVAERG		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs courants</b>						
Liquidités (note 4)	13 158	12 946	-	-	13 158	12 946
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 5b)	-	-	4 140	4 073	4 140	4 073
Comptes débiteurs (note 6)	956	941	-	-	956	941
<b>Actifs non courants</b>						
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 5b)	-	-	18 016	17 726	18 016	17 726
<b>Total</b>	<b>14 114</b>	<b>13 887</b>	<b>22 156</b>	<b>21 799</b>	<b>36 270</b>	<b>35 686</b>

Au 31 décembre 2017

	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs courants</b>						
Liquidités (note 4)	14 105	13 768	-	-	14 105	13 768
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	6 872	6 707	6 872	6 707
Comptes débiteurs (note 6)	928	906	-	-	928	906
<b>Actifs non courant</b>						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	13 785	13 455	13 785	13 455
<b>Total</b>	<b>15 033</b>	<b>14 674</b>	<b>20 657</b>	<b>20 162</b>	<b>35 690</b>	<b>34 836</b>

### b) Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Obligations en dollars américains	22 156	20 498	21 799	20 007
Obligations en dollars canadiens	-	159	-	155
	22 156	20 657	21 799	20 162
Moins la partie à court terme	4 140	6 872	4 073	6 707
<b>Total</b>	<b>18 016</b>	<b>13 785</b>	<b>17 726</b>	<b>13 455</b>

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,13 % à 5,75 % et viennent à échéance de janvier 2019 à décembre 2027. Les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent des obligations de sociétés de 15 433 CHF (15 686 USD) (15 477 CHF (15 857 USD) au 31 décembre 2017), des obligations d'institutions bancaires de 4 471 CHF (4 544 USD) (4 685 CHF (4 800 USD) au 31 décembre 2017) et des obligations gouvernementales de 1 895 CHF (1 926 USD) (aucune au 31 décembre 2017).

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### 6 Comptes débiteurs

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Comptes débiteurs, TVQ	612	434	602	425
Autres comptes débiteurs	331	480	326	468
Retenues fiscales à recouvrer	2	3	2	2
Garantie de loyer et cautions – Bureau régional d'Uruguay	11	11	11	11
	<u>956</u>	<u>928</u>	<u>941</u>	<u>906</u>

#### 7 Autres actifs courants

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Charges payées d'avance	1 326	1 250	1 305	1 220
Charges payées d'avance – Jeux olympiques	-	404	-	395
Intérêts courus	168	143	164	140
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	43	-	42	-
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2014	-	13	-	13
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2015	26	15	26	15
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2016	48	220	47	214
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2017	259	64	255	62
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2018	408	-	402	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2015	3	18	3	18
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2016	-	26	-	25
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2017	24	5	24	5
	<u>2 305</u>	<u>2 158</u>	<u>2 268</u>	<u>2 107</u>

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### 8 Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2017</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	581	592	94	96	332	339	1 007	1 027
Acquisitions	199	181	35	31	195	177	429	389
Amortissement	(354)	(350)	(37)	(37)	(97)	(96)	(488)	(483)
Différences de change	-	(7)	-	(1)	-	-	-	(8)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>426</b>	<b>416</b>	<b>92</b>	<b>89</b>	<b>430</b>	<b>420</b>	<b>948</b>	<b>925</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>								
Coût	1 305	1 653	1 287	1 267	589	1 058	3 181	3 978
Amortissement cumulé	(879)	(1 316)	(1 195)	(1 190)	(159)	(682)	(2 233)	(3 188)
Différences de change	-	79	-	12	-	44	-	135
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>426</b>	<b>416</b>	<b>92</b>	<b>89</b>	<b>430</b>	<b>420</b>	<b>948</b>	<b>925</b>
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2018</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	426	416	92	89	430	420	948	925
Acquisitions	84	82	113	111	286	260	483	453
Amortissement	(321)	(314)	(59)	(58)	(140)	(137)	(520)	(509)
Différences de change	-	2	-	1	-	24	-	27
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>189</b>	<b>186</b>	<b>146</b>	<b>143</b>	<b>576</b>	<b>567</b>	<b>911</b>	<b>896</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>								
Coût	1 276	1 735	1 380	1 378	838	1 318	3 494	4 431
Amortissement cumulé	(1 086)	(1 630)	(1 235)	(1 248)	(262)	(819)	(2 583)	(3 697)
Différences de change	-	81	-	13	-	68	-	162
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>190</b>	<b>186</b>	<b>145</b>	<b>143</b>	<b>576</b>	<b>567</b>	<b>911</b>	<b>896</b>

Au 31 décembre 2018, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 31 USD (31 CHF) (26 USD (25 CHF) au 31 décembre 2017).

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### 9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2017</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 221	4 299
Acquisitions	3 082	3 042
Amortissement	(1 721)	(1 699)
Différences de change	-	(194)
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>5 582</b>	<b>5 448</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>		
Coût	19 072	18 424
Amortissement cumulé	(13 490)	(13 175)
Différences de change	-	199
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>5 582</b>	<b>5 448</b>
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2018</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	5 582	5 448
Acquisitions	3 423	3 346
Amortissement	(2 243)	(2 192)
Différences de change	-	51
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>6 762</b>	<b>6 653</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>		
Coût	22 212	21 769
Amortissement cumulé	(15 450)	(15 367)
Différences de change	-	251
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>6 762</b>	<b>6 653</b>

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2018, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 678 USD (663 CHF) (597 USD (583 CHF) au 31 décembre 2017).

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### 10 Charges à payer

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Charges à payer	371	551	365	538
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	-	37	-	36
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	39	38	38	38
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	-	45	-	44
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	-	30	-	29
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	61	64	60	62
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	87	205	85	200
Subventions de recherche scientifique 2014 à payer	117	208	115	203
Subventions de recherche scientifique 2015 à payer	160	237	157	231
Subventions de recherche scientifique 2016 à payer	270	111	266	108
Subventions de recherche scientifique 2017 à payer	80	-	79	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	1	1	1	1
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	7	7	7	7
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	7	11	7	11
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	4	4	4	4
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	4	8	4	8
Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer	9	9	9	9
Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer	35	39	35	38
Subventions de recherche en sciences sociales 2016 à payer	3	3	3	3
Subventions de recherche en sciences sociales 2017 à payer	5	-	5	-
	1 260	1 608	1 240	1 570

#### 11 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5M CHF (4M USD).

#### 12 Réserves

##### a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1,5 M USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

##### b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2,4 M USD pour les opérations.

En 2015, le Comité exécutif a convenu d'augmenter la réserve d'exploitation pour six mois d'exploitation ou 9,6 M USD. Cette réserve sera financée au fil des années par l'affectation de fonds non alloués en tant qu'élément budgétaire ordinaire, ou avec tout excédent provenant des opérations (bénéfices de fin d'exercice), ou par des sources spécifiques de revenus telles que des dons uniques de subventions spéciales.

En 2018, la réserve pour opérations a été portée à 3,4 M USD, financés par l'excédent des opérations.

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### 13 Contributions annuelles

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Contributions de 2002 à 2010	8	9	8	9
2011 – Autorités publiques et gouvernements	1	-	1	-
2012 – Autorités publiques et gouvernements	1	-	1	-
2013 – Autorités publiques et gouvernements	1	-	1	-
2014 – Autorités publiques et gouvernements	1	26	1	26
2015 – Autorités publiques et gouvernements	76	22	74	22
2016 – Autorités publiques et gouvernements	125	102	122	101
2016 – Comité international olympique	-	192	-	190
2017 – Autorités publiques et gouvernements	228	14 564	222	14 377
2017 – Comité international olympique	-	14 863	-	14 672
2018 – Autorités publiques et gouvernements	15 912	-	15 553	-
2018 – Comité international olympique	16 051	-	15 690	-
	<hr/>			
	32 404	29 778	31 673	29 397

#### 14 Subventions

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Montréal international	1 470	1 433	1 438	1 415
Gouvernement de la Chine	994	-	972	-
Gouvernement de l'Australie	60	42	59	42
Gouvernement du Japon	164	167	159	163
Gouvernement du Koweït	-	39	-	39
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	41	41	40	41
Gouvernement de l'Arabie Saoudite	-	100	-	99
Gouvernement de l'Azerbaïdjan	-	50	-	49
Gouvernement de l'Égypte	5	2	5	2
	<hr/>			
	2 734	1 874	2 673	1 850

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 M CAD, indexé sur une durée de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 M CAD, indexés sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 M CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 M CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné, par une organisation, Montréal international, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

#### 15 Autres revenus

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	160	230	156	226
Surveillance du Code mondial antidopage	39	36	38	36
Incitatifs et programmes de récompenses	49	40	48	40
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	248	306	242	302

#### 16 Salaires et autres charges de personnel

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Salaires	9 745	8 660	9 526	8 549
Charges sociales et autres charges salariales	3 940	3 487	3 851	3 443
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	178	161	174	159
Personnel temporaire	197	46	192	45
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	14 060	12 354	13 743	12 196

Le nombre de personnes employées est de 117 au 31 décembre 2018 (98 au 31 décembre 2017).

#### Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

#### 17 Subventions de projets de recherche

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Subventions de projets de recherche</b>				
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	1 630	2 236	1 593	2 207
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	202	260	198	257
Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	(67)	(10)	(65)	(10)
<b>Total de la dépense des subventions de projets de recherche</b>	<b>1 765</b>	<b>2 486</b>	<b>1 726</b>	<b>2 454</b>
<b>Subventions de projets de recherche payées</b>				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	1 765	2 486	1 726	2 454
Paievements anticipés (mouvement)	451	(541)	441	(534)
Charges à payer (mouvement)	169	331	165	327
<b>Total des subventions de projets de recherche payées</b>	<b>2 385</b>	<b>2 276</b>	<b>2 332</b>	<b>2 247</b>

#### 18 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de ses tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans le poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
<b>Rémunération de la direction opérationnelle</b>				
Salaires	2 563	2 462	2 505	2 430
Avantages sociaux et charges sociales	1 086	1 257	1 059	1 187
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	45	55	44	54
	<b>3 694</b>	<b>3 774</b>	<b>3 608</b>	<b>3 671</b>

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 14 directeurs au 31 décembre 2018 (14 au 31 décembre 2017).

## Agence mondiale antidopage

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018

## 19 Engagements

### a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Moins de un an	637	653	627	637
Plus de un an et moins de cinq ans	1 447	2 111	1 424	2 061
Plus de cinq ans	-	68	-	66
	<u>2 084</u>	<u>2 832</u>	<u>2 051</u>	<u>2 764</u>

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021  
Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2019  
Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2019  
Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2019

### b) Engagements pour des éléments hors location

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Moins de un an	1 172	1 886	1 145	1 841
Plus de un an et moins de cinq ans	815	1 764	802	1 722
	<u>1 987</u>	<u>3 650</u>	<u>1 947</u>	<u>3 563</u>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2016 à 2020, et à plusieurs autres contrats.

### c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2018 USD	2017 USD	2018 CHF	2017 CHF
Moins de un an	3 007	3 145	2 959	3 069
Plus de un an et moins de cinq ans	386	559	380	546
	<u>3 393</u>	<u>3 704</u>	<u>3 339</u>	<u>3 615</u>

## **Agence mondiale antidopage**

---

(en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

### **Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2018**

#### **20 Engagements conditionnels**

À la fin de 2018, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 983 CHF (3 032 USD) (4 279 CHF (4 384 USD) à la fin de 2017). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2019.